### 8020/20

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 mai 2020 Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 mai 2020

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), pour l'Autriche

E 14793



Bruxelles, le 15 mai 2020 (OR. en)

8020/20

SOC 278 EMPL 206 SAN 158

#### **NOTE**

Origine:	Secrétariat général du Conseil		
Destinataire:	délégations		
Objet:	Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), pour l'Autriche		

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, pour l'Autriche.

8020/20 jmb

LIFE.4 FR

#### Projet de DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

#### considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 6 juin 2019<sup>3</sup> et du 8 juillet 2019<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Julia SCHITTER.
- (3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

8020/20 jmb 2 LIFE.4 **FR** 

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

#### Article premier

M<sup>me</sup> Stephanie PROPST est nommée suppléante du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Julia SCHITTER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil Le président

8020/20 jmb 3

LIFE.4 FR